



PREFET DE LA MOSELLE

BILAN PROVISOIRE DSIL MOSELLE 2019 (au 31/12/2019)

1 - Engagements DSIL 2019

Sur la base d'une enveloppe régionale de 37 868 716 €, la Moselle s'est initialement vu attribuer une enveloppe prévisionnelle de 6 081 658,51 €.

Comme en 2018, ont été privilégiés pour 2019, les dossiers des collectivités non éligibles à la DETR, concernant des opérations structurantes et d'un montant de travaux nécessitant une participation soutenue de l'État, plus particulièrement sur les thématiques du Grand Plan d'Investissement (GPI), à savoir la rénovation thermique et la mobilité.

A l'issue du Comité d'Engagement régional du 24 mai 2019 et après le dégel de crédits intervenu le 23 décembre 2019, le total des subventions accordées aux communes et EPCI mosellans a été validé à hauteur de 8 121 890,88 €, selon la répartition suivante :

- Grandes Priorités : 3 033 262,43 € pour 26 dossiers (20 communes et 6 EPCI)
- Contrats de Ruralité : 3 164 660,00 € pour 16 dossiers (9 communes et 7 EPCI)
- Action Cœur de Ville : 1 433 968,45 € pour 5 dossiers (5 communes)
- Pacte État Métropole : 490 000,00 € pour 1 dossier n'ayant pas pu être engagé en 2018 (EPCI)

Les 8 121 890,88 € ont ainsi été engagés au profit de 48 projets présentés par 34 communes et 14 EPCI à fiscalité propre pour un montant global de dépenses HT de 36 921 849,35 €.

Répartition par thématiques prioritaires :

Thématiques	Nombre d'opérations
GPT - Rénovation thermique / transition énergétique / développement des énergies renouvelables	8
GPT - Mise aux normes et sécurisation des équipements publics	8
GPT - Développement des infrastructures en faveur de la mobilité	8
GPT - Développement des infrastructures en faveur de la construction de logements	
GPT - Développement du numérique et de la téléphonie mobile	
GPT - Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires	3
GPT - Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants	

CR – Accès aux services et aux soins	3
CR – Développement de l'attractivité des territoires	8
CR – Stimulation de l'activité des bourgs-centres	2
CR – Développement du numérique et de la téléphonie mobile	
CR – Mobilités, transition écologique et cohésion sociale	3
ACV – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	
ACV – Favoriser un développement économique et commercial équilibré	1
ACV – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	1
ACV – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	2
ACV – Fournir l'accès aux équipements et services publics	1

La répartition définitive pour 2019 des crédits engagés par arrondissement s'établit comme suit :

Arrondissements	DSIL GP	Contrats de Ruralité	Action Cœur de Ville	Pacte État Métropole	TOTAL
Forbach – Boulay Moselle	761 918,92	30 000,00	400 000,00	/	1 191 918,92
Metz	727 385,00	509 162,00	/	490 000,00	1 726 547,00
Sarrebourg-Château-Salins	38 240,00	1 155 466,00	466 000,00	/	1 659 706,00
Sarreguemines	601 695,00	533 000,00	451 759,45	/	1 586 454,45
Thionville	904 023,51	937 032,00	116 209,00	/	1 957 264,51
<i>Sous-Totaux</i>	<i>3 033 262,43</i>	<i>3 164 660,00</i>	<i>1 433 968,45</i>	<i>490 000,00</i>	8 121 890,88

Progression en valeur annuelle des attributions DSIL

2016	FSIL + CR	12 763 728 €
2017	FSIL + CR	8 813 888 €
2018	DSIL + CR + ACV + PEM	13 754 351 € dont PEM pour 6 225 500 €
2019	DSIL + CR + ACV + PEM	8 121 890,88 €

2 - Paiements FSIL/DSIL en 2019

La somme des crédits de paiement mandatés aux collectivités en 2019, depuis le début de l'année jusqu'au 30 octobre 2019, au titre des opérations 2016 à 2019, représente **8 576 459 €**, selon la répartition par année suivante (en fonction de l'année d'engagement de la subvention):

Répartition par année d'engagement de la subvention :

2016	2 288 364,45 €
2017	2 712 057,24 €
2018	2 760 746,70 €
2019	815 290,61 €

Répartition par arrondissement :

Arrondissements	2016	2017	2018	2019
Forbach/Boulay Moselle	1 012 820,32 €	583 349,34 €	575 219,86 €	417 920,98 €
Metz :	20 118,66 €	685 067,70 €	1 004 422,68 €	164 910,28 €
Château-Salins/Sarrebourg :	137 186,68 €	393 921,61 €	545 542,52 €	0,00 €
Sarreguemines :	867 776,49 €	368 207,09 €	259 075,50 €	0,00 €
Thionville :	250 462,30 €	681 511,50 €	376 486,14 €	232 290,61 €

Pour mémoire : Répartition des paiements intervenus chaque année depuis 2016, tous millésimes confondus :

Année de versement des crédits de paiement	Grandes Priorités	Contrats de Ruralité	Action Cœur de Ville	Pacte État Métropoles	Totaux
2016	493 539,42	207 294,07	/	/	700 833,49
2017	1 541 831,34	1 563 181,13	/	/	3 105 012,47
2018	4 707 786,59	2 289 821,50	/	911 100,00	7 908 708,09
2019	4 948 843,41	3 122 290,04	304 156,77	720 310,74	9 095 600,96